

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 7 février 1978

La séance est ouverte à 2 heures.

compte de l'élément de croissance économique, ainsi que sur les objectifs visés, et de le faire sur-le-champ.

M. l'Orateur: A l'ordre. Cette motion ne peut être mise en délibération que si la Chambre y consent à l'unanimité. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LE PRÉTENDU DÉFAUT DE LEADERSHIP DU GOUVERNEMENT—
DEMANDE DE TENUE PROCHAINE D'ÉLECTIONS GÉNÉRALES—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, depuis l'ajournement de Noël, le gouvernement a démontré qu'il est tout à fait incapable de gouverner et qu'il ne veut pas le faire, en nommant un solliciteur général qui refuse de répondre aux questions qu'on lui pose sur les scandales, en publiant, en prévision de la conférence des premiers ministres, un prétendu programme de planification qui ne contient aucun plan, en trahissant les travailleurs canadiens, qui n'ont obtenu aucune garantie pour la construction du pipe-line Alcan, par sa politique économique, enfin, qui a créé 1.6 million de chômeurs au Canada. Je propose donc, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Qu'étant donné que le premier ministre a démontré son incapacité totale d'assurer le leadership économique dont a besoin le pays et qu'au lieu de cela il passe son temps à faire des tournées électorales, cela aux frais des contribuables, la Chambre l'exhorte à déclencher des élections générales.

M. l'Orateur: A l'ordre. Conformément aux dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Français]

LA RADIODIFFUSION

LE RÉSEAU RADIO-MUTUEL—ON RECOMMANDE DE
CONTREMANDER TOUTE PUBLICITÉ GOUVERNEMENTALE
JUSQU'À LA SOLUTION DU CONFLIT—RECOURS À L'ARTICLE 43
DU RÈGLEMENT

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question importante.

● (1407)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LA MISE À PIED DE MINEURS À MARMORA (ONT.)—
L'OPPORTUNITÉ D'UN PRIX SUBVENTIONNÉ POUR LE MINÉRAI
DE FER—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. J. R. Ellis (Hastings): Monsieur l'Orateur, je voudrais présenter la motion suivante aux termes de l'article 43 du Règlement. L'entreprise Marmoraton Mining Co. a annoncé qu'elle mettrait à pied 275 employés au début de la présente année quand elle fermera sa mine à Marmorata. Elle va laisser dans ses galeries des minéraux qui pourraient être extraits durant deux autres années complètes à un rythme régulier de production. Je propose donc, appuyé par le député d'Edmonton-Centre (M. Paproski):

Que la Chambre enjoigne au gouvernement de demander à chaque aciérie canadienne de tenter de vendre le minerai à un prix subventionné et que cette subvention corresponde au montant qui serait versé en prestations d'assurance-chômage et autre aide financière aux 275 chômeurs étant donné que ceux-ci préféreraient travailler.

M. l'Orateur: A l'ordre. Pour présenter une motion de ce genre, il faut le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE PROGRAMME CANADA AU TRAVAIL

DEMANDE DE DÉCLARATION RELATIVE À L'ÉLÉMENT DE
CROISSANCE ÉCONOMIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU
RÈGLEMENT

M. Jack Marshall (Humbert-Saint-Georges-Sainte-Barbe): En conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, monsieur l'Orateur, je demande à présenter une motion à l'égard de laquelle le ministre de l'Emploi et de l'Immigration accordera sûrement son consentement. Le ministre a annoncé que l'orientation des programmes Canada au Travail serait modifiée en fonction d'un élément de croissance économique, de façon à fournir des emplois à long terme. Je propose donc, avec l'appui du député de Saint-Jean-Est (M. McGrath):

Que la Chambre ordonne au ministre de l'Emploi et de l'Immigration de faire une déclaration à l'appel des motions aujourd'hui, et de fournir des renseignements complets sur les 50 millions de dollars qui seront dépensés en tenant